



Critères et recommandations pour l'évaluation, le recrutement, l'avancement de grade des chercheuses et chercheurs

25 novembre 2022

1 Présentation

Nous présentons d'abord ici, de manière générale, les critères utilisés par la section 6 du comité national (2021-2026) pour tous les types d'évaluation des chercheuses et chercheurs. Nous donnons ensuite en fin de document quelques recommandations spécifiques pour les différents niveaux de recrutement et les avancements de grade. Les mots-clefs de la section peuvent être consultés sur le site du comité national <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=06>.

Rappelons que le rôle de la section 6 du comité national est principalement consultatif, même si ses avis sont, le plus souvent, suivis.

Aucun critère (sauf la production scientifique) n'est absolument indispensable, quel que soit le niveau : si une chercheuse ou un chercheur obtient par exemple un résultat très important, cela peut compenser d'autres faiblesses du dossier.

La section est attachée à la parité et à mettre en place une évaluation non-discriminatoire ; nous renvoyons pour ces sujets au texte rédigé par le Comité parité de la section 14 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03311372>.

Si les candidat-e-s souhaitent les communiquer, la section prendra en compte toute information sur les situations ayant un impact sur leur carrière, passée ou à venir, et leur activité professionnelle : limitation des déplacements professionnels, limitation de prises de responsabilités, non participation à certaines directions de recherche ou collaborations, etc. À titre indicatif, il est possible de signaler les situations suivantes (liste non-exhaustive) :

- situations de handicap¹
- maladies de longue durée
- situations familiales particulières
- choix éthiques

Les candidat-e-s, chercheuses et chercheurs sont évidemment libres de communiquer ou non de tels éléments à la section.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour en cours de mandature.

1. La section précise qu'elle n'a pas accès aux informations RH des chercheurs et chercheuses employé-e-s par le CNRS dans le cadre des évaluations, promotions, et concours. Ainsi, les éléments n'apparaissant pas dans leur dossier ne pourront être pris en compte.

2 Production scientifique

Ce point est évidemment le premier à considérer, pour tous les types d'évaluations, de recrutements et d'avancements.

2.1 Publications d'articles dans les revues et les actes de conférences

L'évaluation est qualitative et prend en compte tous les aspects : originalité, intérêt, difficulté et étendue des contributions, qualité des revues et des conférences, contribution aux résultats en cas de co-auteurs, etc.

La section pourra également prendre en compte une éventuelle stratégie de publication si elle est expliquée, comme par exemple le fait d'éviter les conférences éloignées afin de limiter l'impact écologique, d'éviter les supports n'étant pas en accès ouvert sans frais de publications, etc.

Pour les avancements de grade, les activités depuis la dernière promotion ou le recrutement sont prépondérantes.

2.2 Production logicielle et réalisations expérimentales

Certaines productions logicielles, plates-formes, réalisations expérimentales, corpus, jeux de données mis à disposition, sont des productions scientifiques à part entière et sont pleinement prises en compte par la section. Pour l'évaluation de leur qualité et de leur importance, la section se fonde sur des critères d'audience, d'originalité, de maturité, de degré de maintenance, de distribution du logiciel, ainsi que sur le degré d'implication du chercheur ou de la chercheuse dans sa conception, son implémentation, sa maintenance et sa gestion.

Pour que la section puisse évaluer un logiciel, il faut qu'elle puisse le tester ou qu'il ait fait l'objet d'un transfert de manière à pouvoir évaluer son importance, son originalité et son impact. Pour un logiciel libre, il doit y avoir une adresse de téléchargement et un guide d'installation. Il est possible de s'inspirer par exemple du document produit par le conseil scientifique de l'INS2I : <https://cn6.fr/documents/logiciels-csi-ins2i.pdf> pour le présenter.

La complexité, l'intérêt, le nombre de copies diffusées ou le niveau d'exploitation, les traces d'utilisation des logiciels et autres réalisations expérimentales sont des critères d'évaluation.

2.3 Brevets

Les brevets, s'ils sont exploités, doivent apparaître dans la rubrique « transfert ». S'ils ne sont pas exploités, ils seront considérés comme des publications secondaires.

3 Rayonnement scientifique

Ce critère prend de plus en plus d'importance pour les grades élevés.

Il s'agit (par exemple) :

- des invitations comme orateur dans des conférences, à des écoles internationales, à des séminaires prestigieux ;
- des participations aux comités de programme de conférences et aux comités éditoriaux de revues ;
- des participations aux jurys de thèse ou d'habilitation, notamment à l'étranger ;
- des prix et distinctions ;
- des expertises scientifiques ;
- des projets de prestige, comme les ERC.

4 Collaborations

Plusieurs types de collaborations sont prises en compte par la section, par exemple :

- les collaborations scientifiques ;
- la mise en œuvre de projets ;
- la participation à des projets collaboratifs locaux, nationaux ou internationaux ;
- la participation à des projets pluri-, inter-, ou trans-disciplinaires.

Il est important de préciser le rôle au sein des projets : porteur, responsable de sous-projet, ou participant. La section appréciera une description des productions et réalisations issues de collaborations.

5 Administration de la recherche

La participation aux charges d'intérêt collectif, notamment l'administration de la recherche, est un critère dont l'importance croît avec le grade. Ces responsabilités peuvent être plus ou moins importantes ; nous donnons des exemples ci-dessous.

Charges majeures (très importantes pour un avancement DR1 ou DRCE) :

- la participation en tant que membre à des instances nationales de conseil et d'évaluation (CNU, CoNRS, Inria...);
- la direction d'un laboratoire ;
- la direction d'un GdR ou d'une association scientifique, nationale ou internationale ;
- la direction d'un Labex ;
- la responsabilité d'un projet européen multi-site ;
- la vice-présidence d'une université.

Autres charges d'importance (très importantes pour un recrutement DR2) :

- la direction d'une équipe de recherche ;
- la responsabilité d'un projet ANR (ou d'une autre action concertée, les projets de plus grande envergure rentrant dans la catégorie ci-dessus) ;
- la responsabilité d'autres contrats institutionnels ;
- la responsabilité de contrats industriels ;
- la participation aux instances représentatives dans les universités ;
- la participation à des comités d'évaluation (par ex. ANR) ;
- la participation à des jurys de recrutement.

Ces deux listes ne sont pas exhaustives. De plus, la quantification de l'importance des charges présentées est à moduler au regard de la taille des projets et des équipes. La section suggère de renseigner une évaluation quantitative et qualitative de la charge de travail correspondante, ainsi que de donner une description de la façon dont les responsabilités sont exercées.

6 Encadrement, enseignement

Le critère d'encadrement n'est que peu pertinent pour les recrutements CRCN, mais le devient pour les autres types de recrutement et d'avancement. Pour les candidat·e·s DR2 ayant fait leur carrière en France, une HdR (ou une qualification à l'étranger équivalente) peut permettre d'attester la capacité du candidat à exercer une activité d'encadrement. Dans le cas d'un co-encadrement, une évaluation quantitative de la participation des différent·e·s encadrant·e·s est attendue.

L'évaluation de l'encadrement est qualitative. Outre la qualité du travail réalisé, l'évaluation de l'encadrement pourra prendre en compte des éléments tels que le suivi des doctorants ou post-doctorants y compris après leur contrat, la durée de la thèse, l'appréciation par la communauté ou des informations de contexte.

Les enseignements à tous les niveaux (y compris écoles de recherche) seront pris en compte dans la mesure de leurs apports scientifiques (sujet ou approche innovants).

7 Transfert et valorisation, diffusion et médiation scientifique, contrats industriels, partenariats

Il s'agit d'évaluer l'effort réalisé pour montrer l'intérêt des travaux de recherche pour la société.

Selon le domaine de recherche, l'effort de valorisation et de transfert industriel peut constituer un critère important d'évaluation.

Les domaines plus théoriques pour lesquels l'envergure des transferts est moindre demanderont plutôt un effort de diffusion : publication dans des revues grand public, intervention dans les médias, conférences et événements grand public, etc.

Pour que la section puisse apprécier un contrat industriel, quand cela est non-confidentiel, il faut préciser la nature du contrat (quels qu'en soient les signataires), les participants, l'objet du contrat, sa durée et ses réalisations avec si possible des pointeurs vers des rapports et, le cas échéant, le montant. Par exemple, les contrats CIFRE sont appréciés favorablement.

Les activités de conseil pourront être valorisées, tant qu'elles apportent une valeur scientifique.

8 Mobilité

La section considère favorablement la mobilité géographique (très appréciée pour un recrutement DR2, au moins à un moment dans sa carrière), mais aussi thématique (pas indispensable, mais c'est un atout supplémentaire).

9 Projet de recherche

Cette rubrique est souhaitable et utile pour un recrutement ou un avancement de grade, mais également pour les évaluations périodiques, en particulier à vague.

Les critères pris en compte sont la pertinence, l'importance, l'originalité, la faisabilité du projet scientifique, sa position dans le contexte local, national et international. . .

10 Recommandations concernant la présentation des dossiers

Les dossiers incluent un bilan de l'activité de recherche (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Il faut être conscient que le dossier est lu par au moins un membre de la section, chercheuse ou chercheur en informatique, mais pas nécessairement spécialiste du domaine de recherche. Une introduction compréhensible est donc nécessaire, ainsi qu'une mise en contexte.

Il est souhaitable que la chercheuse ou chercheur indique les publications qu'elle ou il considère comme les plus importantes et les plus représentatives (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Ces publications sont souvent consultées par les rapporteurs. Elles doivent donc être facilement accessibles en ligne, ce qui est d'ailleurs conforme à la politique nationale d'ouverture de la science. Dans le cas de travaux en collaboration, la section suggère de fournir une indication de la nature de leur contribution (par exemple sur le modèle CRediT : <https://credit.niso.org/>).

À titre indicatif (et pour éviter des excès dans un sens ou dans l'autre)

- la présentation des travaux devrait comporter 6 à 7 pages, dont au moins une page de mise en contexte
- la présentation du projet de recherche devrait compter environ 4 pages (hors bibliographie éventuelle), auxquelles s'ajoutent des explications sur l'insertion dans les équipes d'accueil en cas de recrutement ou de mobilité.

La section souhaite souligner le fait que la prise en compte des critères renseignés dans ce document ne pourra se faire qu'à mesure des indications données dans le dossier. Il est donc important pour les

candidat·e·s de veiller à fournir les informations nécessaires : description ou estimation de la participation du ou de la candidat·e dans les productions collaboratives, auto-évaluation des productions logicielles, estimation quantitative de la charge de travail pour les responsabilités administratives, etc.

11 Recommandations spécifiques pour les candidatures CRCN

Une notice d'information pour les dossiers de candidature est fournie par le CNRS sur le site du concours. Nous donnons ci-dessous des précisions supplémentaires plus spécifiques aux choix de la section 6.

11.1 Âge des candidat·e·s

Il n'y a aucune limite d'âge pour les candidat·e·s CRCN.

La section 6 estime cependant qu'un·e candidat·e CRCN a normalement effectué au maximum 7 années de recherche (thèse, pré- et post-docs inclus). Bien entendu, les années d'interruption (par exemple congé parental) ne sont pas incluses dans ces 7 années. Concernant les maternités, la section comptera une interruption de 18 mois par enfant.

Cependant, depuis la fusion des grades CR2 et CR1, la section pourra considérer de manière exceptionnelle des candidat·e·s avec plus d'ancienneté, typiquement ayant au plus 10 années d'expérience de la recherche — ce qui correspond aux anciens recrutements CR1.

Il n'y a en revanche pas de borne inférieure. Si le post-doc, notamment à l'étranger, est un atout pour le ou la candidat·e, il ne constitue pas une obligation pour la candidature.

11.2 Présentation des travaux

Comme expliqué en partie 10, les travaux de recherche doivent être présentés d'une manière accessible à tous les membres de la section. Cette présentation devra aussi viser la concision (typiquement 6–7 pages, comme indiqué plus haut). Il est souhaitable de mettre en avant un petit nombre de productions (le CNRS recommande un maximum de 10 – cette liste peut être ordonnée par importance). Quand ces productions sont des publications, elles devront pouvoir être téléchargées par les rapporteurs. Concernant les productions logicielles et autres réalisations, se reporter à la partie 2.2.

11.3 Projet de recherche

Il est fortement recommandé aux candidats CRCN de proposer plusieurs laboratoires d'affectation : au moins deux, idéalement trois.

Le projet de recherche peut bien sûr être modulé suivant le laboratoire d'accueil. Il peut donc être nécessaire de proposer plusieurs projets, en expliquant à la fois leur articulation avec les travaux antérieurs du candidat et avec l'équipe d'accueil visée.

11.4 Données factuelles

Le dossier de candidature doit commencer par un court rappel des postes successivement occupés et comporter une liste des travaux et réalisations. Si d'autres rubriques sont jugées pertinentes (rayonnement, collaborations, administration, transfert et médiation, enseignement...), les renseigner aussi. Les prix et distinctions (s'il y en a) peuvent être mentionnés dans la rubrique « rayonnement », en donnant les informations qui permettent à la section d'évaluer leur importance. Enfin, il est souhaitable d'indiquer les éventuelles interruptions de carrière que le candidat juge important de porter à la connaissance de la section.

Les rapports de thèse et de soutenance peuvent être joints au dossier.

11.5 Lettres de soutien

Les candidats peuvent (ce n'est pas une obligation) demander des lettres de soutien à des personnalités scientifiques, par exemple directeur ou directrice de thèse, encadrant-e de postdoc, mais aussi des personnalités extérieures. Ces lettres seront envoyées de préférence directement au président du comité par les personnalités (concours@cn6.fr), de préférence au moins une semaine avant la date du jury d'admissibilité sur dossier afin qu'elles puissent être prises en compte dans les temps (voir le calendrier de la section sur le site <https://cn6.fr/>). Alternativement, elles peuvent être transmises via la procédure mise en place par le CNRS, en respectant la date limite imposée (qui est a priori antérieure à celle indiquée ci-dessus).

Nous souhaitons limiter les lettres de soutien de personnalités scientifiques à 3 lettres par candidat. À ces lettres peuvent s'ajouter le cas échéant des lettres des équipes ou laboratoires d'accueil, très utiles pour évaluer le potentiel d'intégration.

12 Candidatures CRHC

Le grade de « chargé de recherches hors classe » a été créé au CNRS en 2017. La section est en charge d'évaluer les dossiers d'avancement à ce grade. L'ancienneté dans le grade de CRCN aura une importance significative. Les autres critères sont les mêmes que pour l'évaluation des chercheuses et chercheurs.

Un projet de recherche (voir partie 9) est souhaité pour un tel avancement de grade.

Il est possible de se porter candidat-e la même année sur le concours DR2 et à un avancement de grade CRHC. L'accès à la hors classe ne nuit pas à une éventuelle candidature DR2 en cours ou ultérieure.

Nous ne souhaitons pas recevoir de lettre de soutien pour ces promotions.

13 Recommandations spécifiques pour les candidatures DR2

Ce sont les mêmes que pour les candidatures CRCN. Il n'y a en revanche aucune ancienneté maximale recommandée.

Le projet de recherche est normalement plus large qu'un projet individuel et inclut des étudiant-e-s en thèse et éventuellement des chercheurs et chercheuse ou post-doctorant-e-s.

La section accordera en particulier de l'importance aux critères des rubriques « rayonnement scientifique » (partie 3), collaborations (partie 4), administration (partie 5), encadrement (partie 6).

Les lettres de soutien de personnalités scientifiques extérieures, typiquement une à trois, peuvent être transmises suivant les mêmes modalités que pour les concours CRCN. Une lettre de soutien du laboratoire d'accueil pourra également être envoyée dans le cas d'une mobilité.

Avoir effectué au moins une mobilité dans la carrière (thèse incluse) est fortement apprécié.

14 Recommandations spécifiques pour les avancements DR1 et DRCE

L'évaluation pour les avancements de grade prend en compte l'ensemble de la carrière. Il est donc nécessaire de mettre en perspective l'ensemble des travaux et le parcours. Mais, bien entendu, l'activité depuis la dernière promotion (ou le recrutement) joue un rôle plus important.

Si la qualité des résultats obtenus joue toujours un rôle important, l'apport à la société (ce qui inclut les charges administratives, l'encadrement, la médiation scientifique, le transfert... tels que décrits dans les parties 2 à 8), a un poids significatif.

Un projet de recherche (voir partie 9) est souhaité pour un tel avancement de grade.

Enfin, l'ancienneté dans le grade est un critère supplémentaire.

Nous ne souhaitons pas recevoir de lettre de soutien pour ces promotions.